

10 ans après les accords de Dayton : quelle paix dans les Balkans ?

Patrick Simon

Mouvement de la paix (France)

novembre 2005

1. Dix ans après, de la guerre à l'instabilité

Après dix ans de guerre qui ont eu lieu en Croatie, Slovénie et Bosnie (1991 à 1995), puis au Kosovo (mars à juin 1999) et en Macédoine (mars à août 2001), peut-on croire à la Pax América, à la Pax Europa ou à la mise sous tutelle par la communauté internationale ?

Les problèmes économiques et sociaux qui ont engendré un regain de nationalismes et d'intégrismes religieux dans cette région du sud-est européen, déclenchant ces guerres se sont-ils estompés pour permettre un développement durable ?

Depuis 1995, le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie agit. Mais Mladic et Karadzic courent encore et fin 2001, notre délégation dans les Balkans a encore pu voir dans des lieux publics leurs portraits... Et le droit des minorités reste encore bafoué en 2005, comme au Kosovo, en Bosnie, en Serbie. Est-ce ainsi que se vit le droit ?

Le moindre incident est monté en épingle par les nationalistes de tous bords. En janvier 2005, un jeune Albanais meurt à la frontière entre la Serbie et la Macédoine qu'il essayait de passer clandestinement et c'est toute la région de Presevo qui se retrouve en ébullition. Des dizaines de Serbes et Musulmans bosniaques se sont violemment affrontés en septembre 2004 dans un village de l'est de la Bosnie devant une église orthodoxe à Konjevic Polje, près de Bratunac...

La commémoration du massacre de Srebrenica en juillet 2005 démontre par son caractère religieux exclusif (les femmes présentes devaient porter le voile pour y assister) que les intégrismes existent toujours comme forme de repli face à la crise. En juin 2005, le Comité Helsinki tentait de mettre en place des discussions directes entre Serbes et Kosovars ; elles ont été condamnées de part et d'autres. La gestion ethnique des problèmes est-elle l'avenir de l'homme dans les Balkans ?

A ces trois questions, il est malheureusement nécessaire de dire non. Et nous allons le voir par l'exemple.

2. Kosovo : 1999 à 2005 : toujours pas de statut et encore des conflits interethniques.

Les émeutes de mars 2004 au Kosovo, la difficile cohabitation entre Kosovars et Serbes à Mitrovica au Kosovo ou dans le sud de la Serbie sont le témoignage d'une grande instabilité dans la région autour du Kosovo.

La tentative d'assassinat du Président Rugova le 15 mars 2005, proche du départ du Premier Ministre Ramush Haradinaj à La Haye pour se présenter devant le TPIY démontre à tout le moins que les Albanophones ne sont pas prêts à accepter le droit international.

Les discussions qui s'entament à partir de l'automne 2005 sur le statut définitif d'un Kosovo mis sous tutelle internationale depuis juin 1999, avec une présence constante de l'OTAN, risque de ranimer le conflit, à moins que la Serbie préfère se débarrasser de cette province ; ce qui aurait aussi pour effet de réactiver l'idée d'une grande Albanie, avec de nouveaux risques pour la Macédoine. Mais aussi serait contraire à tout ce qui a été fait dans l'imaginaire serbe sur le berceau national qui serait dans cette province... De quoi rendre sensible la fibre nationaliste toujours très présente en Serbie.

A cela s'ajoute le fait que les USA et l'Union européenne n'ont pas le même point de vue sur l'opportunité d'une indépendance du Kosovo... D'un côté, des experts américains travaillent sur un projet de constitution pour le Kosovo. D'un autre côté, l'Union européenne qui a repris en 2004 les compétences politiques et militaires des Nations Unies et de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine, pensent à certains scénarios pour un renforcement du rôle de Bruxelles dans la gestion du dossier du Kosovo. En attendant, la plupart des experts s'accordent à dire que le Kosovo a peu de chance de répondre aux standards énoncés dans le document de l'ONU de 120 pages, en particulier le respect des droits des Serbes et des autres minorités, la démocratisation des institutions, une économie viable et le respect de la loi.

Et le quotidien au Kosovo, ce sont un millier de familles qui ne peuvent reconstruire leur maison, ce sont les conflits de propriétés foncières car le droit serbe et le droit kosovar sont incompatible et ni l'un ni l'autre n'a vraiment de préséance.

Au nord du pays, près des anciennes mines de Mitrovica, ce sont des camps rooms où la maladie du plomb fait des ravages (près de 40 % des déplacés examinés en sont malade).

L'avenir économique est sombre. L'agriculture reste une agriculture de subsistance, aux méthodes obsolètes. Le gros de l'activité économique repose sur les services, comme les cafés et les petites boutiques et un commerce transfrontalier, mais aussi beaucoup de contrebande et de trafics en tous genres avec une présence très importante des maffia. Et le forcing pour privatiser les entreprises d'État se heurte encore et toujours à l'absence de règlement de la question des droits de propriété.

En plus de ces facteurs sociaux, politiques et matériels quotidiens, il y a d'autres facteurs qui rendent les gens irritables et peu coopérants. Lors d'une récente conversation, le Président de l'Assemblée du Kosovo, Nexhat Daci a posé cette question : comment une majorité frustrée peut-elle s'occuper de ses minorités ?

Une telle réflexion montre combien la nécessaire réconciliation a encore bien des obstacles. Ni l'état de droit, ni le développement durable peuvent avancer, tant que l'absence de clarification du statut du Kosovo ne sera vraiment pris en compte tout en s'appuyant sur la responsabilité internationale de protéger les populations.

3. La Bosnie Herzégovine : 3 entités pour une drôle de gouvernance

Les accords de Dayton ont mis terme à la guerre, mais n'ont pas créé un cadre adéquat pour un État durable et par la même occasion pour l'intégration de la Bosnie Herzégovine à l'Union européenne, même si cette dernière a pris la place de l'OTAN pour les troupes de maintien de la paix. Dayton a créé un pays partagé et seulement une illusion d'organisation démocratique. La définition de l'appartenance ethnique des citoyens et la domination du principe ethnique dans toutes la structure étatique constitue un frein pour le développement de la Bosnie et Herzégovine vers la construction d'un État moderne et démocratique.

La Commission des Affaires étrangères du Parlement européen s'est prononcée le 17 février 2005 en faveur d'une révision de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine, suivi par la « Commission de Venise » du Conseil de l'Europe (composée d'experts des questions constitutionnelles), condamnant le texte de Dayton, jugé irrationnel, inefficace et non viable.

Quant aux trois entités, bosno-serbe, bosno-croate et musulmane, elles ne peuvent trouver d'arrangements dans la forme actuelle de l'État, avec de graves conséquences. La dynamique de la mise en œuvre des lois adoptées reste catastrophique. On est toujours déficitaires en matière de capacités institutionnelles et de ressources humaines pour la mise en œuvre des lois adoptées, et les moyens financiers nous manquent également. La communication et la coopération entre les institutions sont mauvaises.

La situation économique et sociale est catastrophique. Les privatisations vont bon train (90 % des entreprises du canton de Sarajevo), même si fin 2004, les agences mondiales d'investissements jugeait le pays à grands risques pour les investisseurs étrangers. Quoi qu'il en soit, cette course forcenée aux critères libéraux se fait sans tenir compte des besoins des populations. Deux habitants de la Bosnie-Herzégovine sur cinq vivent dans les campagnes. Pourtant, l'agriculture du pays est sinistrée, et la Bosnie importe massivement des produits alimentaires. En plus des destructions de la guerre, les ravages de l'après-guerre, et notamment la corruption, portent leur part de responsabilités dans ce naufrage.

Le grand taux de chômage (40 % de la population active), la grande pauvreté avec un PNB qui ne représente même pas la moitié de ce qu'il était avant la guerre, la forte présence de structures criminelles, la corruption et l'apathie présente chez les jeunes se manifestant dans leur envie de quitter le pays et se traduisant par les longues files d'attente devant les ambassades des pays de l'Ouest - tout cela fait partie de la réalité bosniaque.

Le problème des biens nationalisés et confisqués n'est pas encore réglé en Bosnie-Herzégovine. Une Commission pour la restitution a été créée en juin 2005 seulement, soit près de dix après la fin de la guerre.

54 écoles de Bosnie et Herzégovine excluent encore toute mixité nationale et confessionnelle. Le Conseil de l'Europe et l'OSCE ont mis en accusation les autorités bosniaques au printemps 2005, qui ne prennent pas les mesures nécessaires pour mettre fin à ces pratiques de ségrégation. Dans ces conditions, les jeunes reproduisent naturellement les schémas de haine nationale.

En Bosnie Herzégovine, les auteurs d'abus sexuels envers les enfants ont peu à craindre d'une société qui évite tout débat sur ce sujet. Le pays n'a toujours pas adopté de législations spécifique et les témoignages sont rares.

Selon les statistiques la situation des femmes, dix ans après la guerre, ne s'est pas amélioré puisqu'on estime que 55 % des femmes ont été victimes d'une quelconque violence domestique ; 45 % des chômeurs sont des femmes ; 5-6 % des fillettes et des jeunes filles ne sont pas inscrites à l'école obligatoire. Beaucoup de femmes souffrent encore aujourd'hui les traumatismes de la guerre, alors que l'aide internationale se raréfie pour l'ensemble des ONG locales de défenses des droits de la personne.

Pour les femmes, il existe deux types de traumatismes étroitement liés, ceux de la guerre, et ceux de familles qui subissent la violence. Dans leurs déclarations dans les rapports de la Banque Mondiale, les membres de l'équipe Medica Zenica s'accordent à dire qu'une série de raisons mène vers la violence familiale : les traumatismes reliés à la guerre, au chômage, à la pauvreté, à l'alcoolisme.

Et que va-t-il se passer à propos de la plainte pour agression et génocide déposée par la Bosnie-Herzégovine contre la Serbie-Monténégro devant la Cour Internationale de Justice de La Haye ? Si cette plainte devenait recevable après son examen à partir de février prochain, d'après l'expert américain de droit international Francis Boyle, cela pourrait avoir des conséquences considérables sur le statut constitutionnel de la Bosnie-Herzégovine en raison du caractère dès lors illégitime de la division ethnique du pays.

Mais une Bosnie-Herzégovine démocratique et pluraliste n'est possible que si sa société civile devient plus active, ce que nous défendons depuis de nombreuses années en partenariat avec celle-ci.

4. Monténégro – Serbie : je t'aime moi non plus

Malgré le refus plusieurs fois répété de l'Union européenne, le Monténégro espère encore trouver son indépendance au sein de l'Europe. Les dirigeants monténégrins maintiennent leurs positions : Svetozar Marovic a dit qu'il n'y aura pas de négociations sur le référendum, et Milo Djukanovic a répété que le référendum serait organisé en début de 2006 « même sans soutien de la communauté internationale ». Le Monténégro a proposé de remplacer l'actuelle Union avec la Serbie créée en mars 2002 par une « Fédération d'États indépendants ». Mais est-ce viable avec une dette de plus de 700 millions d'euros envers l'étranger ? L'institut pour les études stratégiques et les prévisions (ISSP) une ONG de recherches économiques, estimait en 2003 que 60 % de la population vit avec 180 euros ou moins et qu'environ 10 % vit avec moins de 120 euros par mois. L'inflation tourne, officiellement autour de 9 % mais ISSP estime qu'elle est le double. Ces dernières années, le marché intérieur a été désuni, avec deux monnaies différentes (le Monténégro ayant adopté l'euro) et aucune libre circulation des marchandises, des personnes ni du capital. Il est clair aujourd'hui que de cette façon, il y avait peu de chance de créer une union d'États fonctionnelle.

5. Tribunal Pénal International mais...

Depuis 1995, ce sont 162 personnes qui ont fait l'objet d'un acte d'accusation devant le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie¹ qui a jugé et condamné 55 personnes pour crimes de guerre ou crimes contre l'humanité.

Il est étonnant que Mladic et Karadzic puissent encore vivre à l'abri du droit. Cela signifie forcément qu'ils bénéficient de soutien dans la population. Fin 2001, notre délégation dans les Balkans a encore pu voir dans des lieux publics leurs portraits... Et en mars 2005, une campagne d'affiches en soutien à ces deux criminels se voyait à Belgrade. Mais au-delà, leur capture obligerait, peut-être, à dévoiler bien des vérités pas toujours « bonnes à dire », comme par exemple les accords secrets qui ont précédé Dayton en 1995.

La recherche des criminels de guerre ne se fait pas d'une manière équitable. Quid des criminels de guerre croates et kosovars par exemple ? A part quelques tentatives bien timides de poursuites contre certains...

La réconciliation passe par le jugement de tous les criminels et faire l'impasse sur certains risque de donner raison aux nationalistes qui trouveront des raisons à dénier les droits internationaux, pourtant bien difficiles à

¹ Chiffres arrêtés au 25 juillet 2005

faire appliquer. D'ailleurs, à l'occasion du 10e anniversaire du massacre de Srebrenica, « crime le plus grave commis sur le sol européen depuis la seconde guerre mondiale », le Secrétaire général de l'ONU a rappelé les trois devoirs qui incombent, selon lui, à la communauté internationale : « découvrir toute la vérité, rendre la justice pour permettre la réconciliation et empêcher que de tels massacres ne se reproduisent en endossant le concept émergent de « la responsabilité de protéger ».

6. Le modèle macédonien en matière de sécurité pour l'Union européenne

Le modèle de coopération EU-OTAN en Bosnie-Herzégovine a été établi en Macédoine. Dans ce pays, l'Otan a passé sa responsabilité pour le maintien de la paix à l'Union européenne en avril 2003, tout en maintenant un quartier général militaire de 180 personnes dans le pays. Le quartier général de l'OTAN est toujours là et assiste les autorités de Skopje à la réforme de la défense et à la préparation d'une éventuelle adhésion à l'Alliance, tout en fournissant un soutien à d'autres missions sous la direction de l'OTAN dans les Balkans. C'est d'ailleurs la menace de violence plus grande au Kosovo où l'OTAN en mars 2004 a déployé des forces supplémentaires pour maintenir l'ordre et protéger les communautés serbes avec 17 000 soldats de la KFOR.

L'OTAN a toujours conçu ses missions sur une présence militaire visible et dissuasive, avec des objectifs précis et limités, et une unité de commandement à dominante américaine. Leur première opération en Macédoine, la Task Force Harvest (26 août 2001) était le désarmement volontaire de l'UCK. La seconde, la Task Force Fox visait à assurer la protection des observateurs de l'OSCE et de l'Union européenne qui supervisaient les accords d'Ohrid. La dernière, Allied Harmony, sépare le volet opérationnel de l'assistance technique.

A la différence de l'OTAN qui est avant tout une alliance militaire avec une direction « made in USA », les missions de l'EUFOR se fondent sur des principes différents. Cette expérimentation d'une Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) en grande nature gagne donc à être regardé de plus près.

Quels sont les principes en question ?

- La légalité et la légitimité avec une démarche européenne qui s'inscrit plus largement dans le cadre des Nations Unies². Ainsi l'opération Concordia se fonde sur la résolution 1371 du Conseil de sécurité.
- Le volet économique et financier comme à travers le Pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est ou l'accord de stabilisation et d'association signé en avril 2001 par l'UE, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, La Serbie-Monténégro et la Macédoine.
- La gestion civile des crises avec une évolution parallèle équilibrée des capacités militaires et civiles.³ Ce principe se fonde sur une action coordonnée et complémentaire de l'UE, des Etats, des organisations internationales telles que l'ONU⁴ et l'OSCE, et des ONG.

Cependant, il ne faut pas se leurrer. Il s'agira quand même d'une politique de complémentarité, plus que de concurrence ou d'équilibre qui ne s'apparente pas autant au multilatéralisme tant annoncé dans les discours. Nous sommes encore proche de la logique de complément des compétences et de partage telle que préconisée par un certain Kissinger. Ce dernier était convaincu de la plus grande stabilité de la multipolarité par rapport à la bipolarité (son concept de balance of power)⁵.

Ainsi, «L'Union européenne et l'OTAN ont institutionnalisé leurs relations lors du Sommet de Prague en novembre 2002 en permettant l'accès par des forces européennes aux moyens de planification de l'OTAN. Cet accord a été concrétisé en mars 2003 sur le plan technique des échanges d'information par l'accord « Berlin plus ». De plus, des réunions régulières se tiennent maintenant entre le Conseil de commandement de l'OTAN et le COPS (Comité politique et de sécurité européen, organisme de coordination de la politique de défense européenne créé par le Sommet d'Helsinki en février 2000, comme le CMUE, comité militaire de

² Voir la section « Appui au maintien de la paix, à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix dans le cadre des Nations Unies sur le site Internet de l'UE :

http://europa.eu.int/comm/external_relations/un/publ/pack/4_fr.pdf

³ Déclaration du Conseil franco-allemand de Défense et de sécurité à Paris, le 22 janvier 2003.

⁴ Voir en particulier le site de l'Union européenne auprès des Nations unies : <http://europa-eu-un.org/article.asp?id=1004>

⁵ Henri Kissinger « La nouvelle puissance américaine » ; trad. de l'anglais par Odile Demange. - [Paris] : Fayard, 2003. *Titre original* : « Does America need a foreign policy ? : toward a diplomacy for the 21 st century »

l'Union européenne). L'examen des conditions concrètes de la mission « Concordia » en Macédoine montre que les liens OTAN/UE paraissent pour l'instant encore loin de l'égalité et du partenariat réel. »⁶ Mais aussi, « Concordia » constitue un test de coopération avec l'OTAN, puisque cette force européenne utilise les moyens et capacités de l'OTAN et l'état-major d'opération de l'U.E est situé au quartier général suprême des forces alliées en Europe, le SHAPE. Il est à noter que la passation de pouvoirs et les accords de coopération UE/OTAN se sont effectués sans problème en pleine crise irakienne...

Les accords entre l'OTAN et l'Union européenne, dits de « Berlin Plus » (1996) et l'accord intervenu au Sommet de Copenhague en décembre 2002 vont permettre à l'Union européenne de prendre en charge des opérations et d'en assurer seule la direction politique et stratégique, tout en bénéficiant de l'accès aux capacités de planification, à la logistique et aux renseignements de l'Alliance. En contrepartie, l'Union européenne s'engage à communiquer toutes les informations et documents classifiés et laisse à l'OTAN également le mandat initial du rôle de conseiller à long terme dans le cadre des programmes du Partenariat pour la Paix (questions relatives à la défense et la sécurité des frontières).

Pour autant, les positions européennes sont intéressantes et les sociétés civiles peuvent contribuer à de nouvelles avancées.

La PESD a déjà commencé depuis quelques années. Ouverte par le Traité d'Amsterdam en 1997⁷ elle s'est précisée au Sommet de Cologne les 3 et 4 juin 1999 : « Voir une Union européenne jouer pleinement son rôle sur la scène internationale » et, à cette fin de se doter des « moyens et des capacités nécessaires pour assumer ses responsabilités concernant une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense ».

Une des premières missions est constituée par « la Mission de Police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (MPUE) »⁸. Celle-ci vise à remplacer le GIP (Groupe International de Police) des Nations-Unies en place depuis 1996. L'Union européenne a commencé de se substituer à l'ONU à compter de ce 1er janvier 2003. Pour la mettre en place, l'Union européenne a dû adopter ce qui est appelé une « action commune »⁹ en date du 11 mars 2002.

En Bosnie Herzégovine, depuis le 2 décembre 2004, les forces européennes (EUFOR) remplacent celle de l'OTAN hormis quelques 350 soldats américains, par la résolution 1575 du Conseil de sécurité de l'ONU et au motif que « la situation dans la région reste une menace pour la paix et la sécurité internationale » De plus, aux termes d'« arrangements » entre l'Union européenne et l'OTAN, cette dernière maintient un quartier général et reste en conjonction avec l'EUFOR pour « remplir ses missions liées à la mise en œuvre de l'annexe 1-A et 2 des accords de Dayton ».

Les principaux défis sécuritaires auxquels devront faire face les forces européennes sont désormais le trafic d'armes, l'arrestation des criminels de guerre, les groupes extrémistes religieux et la sécurité des frontières. Mais il risque d'y avoir quelques télescopages de compétences avec le maintien de l'OTAN, surtout sur les questions de chasse aux criminels de guerre.

7. Quelles initiatives pour la société civile ?

L'insécurité économique et sociale, l'insécurité humaine, ne pourront que produire de nouveaux conflits plus ou moins graves. Bon nombre de conflits surviennent par la privation des besoins humains¹⁰, individuels ou collectifs et la construction du monde actuel gagnerait à se fonder sur les dimensions de la démocratie, du droit, du devoir d'humanité et du développement durable.

Les mesures de reconstruction ne suffisent pas. Elles doivent être associées à une relance de la vie démocratique et à une véritable sécurisation des populations. La marche forcée vers le libéralisme risque de

⁶ Daniel Durand : « L'Europe, «puissance positive» : utopie ou objectif d'initiatives ? » - juillet 2003

⁷ Article 17-1 du Traité d'Amsterdam.

⁸ Journal Officiel n° L293 du 29/12/2002, p 0002-0004 – site Internet : <http://europa.eu.int/eur-lex/fr/index.html>

⁹ Article 14 du Traité de l'UE de Nice – Une « action commune » nécessite l'accord de tous les Etats membres. C'est pour éviter ce processus administratif très lourd et contraignant que des pays comme la France et l'Allemagne souhaitent la possibilité de décisions à la majorité avec des « abstentions constructives » aussi en matière de PESC et de PESD.

¹⁰ L'enjeu de l'accès à l'eau en est un très bon exemple, ainsi que l'accès aux ressources énergétiques et leur gestion.

laisser de côté la complexité des réalités et des cultures locales. C'est le mieux être de chacun et la participation de tous ceux qui doivent en être le moteur du retour à une paix durable.

La mise en place du Pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est est une illustration, grandeur nature, des choix actuels en matière de sécurité. Ainsi, le 10 juin 1999, au sommet de Cologne, juste à la fin de la guerre du Kosovo, l'Union européenne reprenait l'initiative dans les Balkans. Elle mettait en place le Pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est (PSESE) sous les auspices de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE). Cette idée reprenait le principe du processus de Royaumont tenté en 1997 en direction des Balkans dans le but d'une stabilisation régionale. Le pacte vise à avoir une approche globale de la stabilisation en s'appuyant sur des coopérations à mettre en œuvre localement, mais en même temps les conditions de l'élargissement à l'Union européenne sont plus drastiques qu'elles n'ont été imposées aux membres actuels et reposent sur des concepts d'économie ultra-libérale et de sécurité exclusivement militaire. Par ailleurs, les sociétés civiles sont écartées du processus, ne pouvant intervenir que dans le cadre de la table 1, « démocratisation et droit de la personne » et encore, d'une façon très délimitée par les financeurs alors que l'ensemble des tables concernent la société civile (volet économique de la table 1 et volet de la sécurité de la table 3).

C'est surtout la table relative aux questions économiques qui a attiré l'argent des donateurs au Pacte. Et principalement pour renforcer le processus de privatisation de l'économie. Concentré sur les infrastructures en vue de créer des économies de marché, ce plan ne correspond pas aux attentes de reconstruction.

- **Avec les ONG locales et européennes**

Au bout de dix années de présence militaire internationale, il devient nécessaire que s'applique un contrôle civil sur toutes les troupes qui agissent dans les Balkans. De même, les sociétés civiles des Balkans qui interviennent dans nombre de questions qui intéressent les populations ont tout intérêt à investir les questions de développement, ne serait-ce que pour garantir le respect des droits humains. La construction de la paix n'est pas garantie par une présence militaire internationale, pas plus que par celle des investisseurs étrangers. Il serait temps d'écouter et d'appuyer les sociétés civiles qui poursuivent inlassablement leur combat pour une culture de la paix qui contrera dans les faits les risques de replis identitaires face aux problèmes économiques et sociaux.

Et des possibilités d'intervention existent.

D'abord autour du Sommet du processus de coopération des pays du sud-est européen, le SEECP. Ce dernier¹¹, qui réunit depuis 1996 les pays du sud-est européen s'attache à développer lors de ses sommets des thèmes tels que la stabilité, la coopération et la sécurité est un lieu d'échanges entre les pays des Balkans. Ceux-ci ont été conduits à sa mise en place afin de favoriser des coopérations locales nécessaires à l'intégration européenne, même si celle-ci se fera pas à pas, pays par pays. Mais loin s'en faut, la société civile reste écartée de ces échanges. Alors, il lui faut trouver d'autres lieux.

Ensuite, dans le cadre du Forum social européen et du Forum social méditerranéen.

Ce dernier a d'ailleurs défini des axes de travail, après les assemblées de Rabat, Naples et Pervolia :

- Démocratie, citoyenneté et droits humains des hommes et des femmes

La question de la démocratie et de la définition de la démocratie que nous voulons est déterminante dans une région qui connaît plusieurs dictatures, où les libertés publiques sont parfois inexistantes et presque partout, à des degrés divers, remises en cause. Cet axe englobe les droits politiques, économiques et sociaux, les droits collectifs des peuples et le droit à l'autodétermination, la défense des libertés, la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion, et la construction des conditions d'une démocratie participative.

¹¹ Le 7^{ème} Sommet du processus de coopération des pays du sud-est européen s'est réuni en 2004 à Sarajevo et sa présidence est passée de la Bosnie Herzégovine à la Roumanie.

- Conflits, occupations militaires, militarisme et paix

L'existence de conflits non résolus depuis des lustres conduit à la formation de foyers permanents d'instabilité attisés par des intérêts géostratégiques souvent étrangers à la région et une militarisation intense de la zone. Une attention particulière sera portée sur les conflits actuels au Moyen Orient, et tout particulièrement sur les droits du peuple palestinien, sur la situation complexe du Maghreb, sur la mèche jamais éteinte de la poudrière des Balkans, ainsi que sur la question latente des nombreux peuples dont les droits ne sont pas reconnus. Il ne faudra pas oublier dans ce volet deux thématiques : la question de la place particulière que prend l'impérialisme américain dans la région et de la course à l'armement de certains pays riverains, en essayant de dépasser cette politique belliciste pour avancer vers une résolution dialoguée des conflits : nous voulons une Méditerranée de paix, sans armes, sans domination, sans guerres.

- Droits économiques, sociaux et culturels, et modèles de développement, travail et conflits

La mondialisation néo-libérale se manifeste aussi bien au Nord qu'au Sud de la Méditerranée par l'application de politiques économiques et sociales basées sur les phénomènes : libéralisation, privatisation, déréglementation et austérité. Elle s'articule autour de deux axes principaux : la création d'une zone de libre échange commerciale et les bénéfices obtenus de la dette qui opèrent comme vecteurs des politiques préconisées dans le cadre du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC. Ces politiques ont un impact social dévastateur sur les peuples du pourtour méditerranéen sous des formes souvent communes : paupérisation et exclusion sociales, atteintes aux droits des travailleurs et précarisation du travail, chômage, démantèlement et libéralisation des services publics... Dans ce contexte la revendication de l'annulation de la dette et la remise en cause du processus de Barcelone apparaissent comme prioritaires.

- Migrations

La Méditerranée est de par sa nature une mer d'échanges et de migrations qui a permis la création et l'évolution des différentes cultures présentes. Elle est en passe aujourd'hui de se transformer en espace infranchissable où viennent périr les laissés pour compte de la mondialisation libérale dans les pays du sud. La question des migrations doit s'appréhender en termes de liberté de circulation, de lutte contre les causes qui la provoquent, de lutte contre l'exclusion et pour la reconnaissance totale de l'égalité des droits des migrants en tant que citoyens, tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil, de respect du droit d'asile et des droits des réfugiés.

- Diversité culturelle et dialogues transculturels

La Méditerranée est une mer de diversité tant à l'intérieur de chaque pays qu'entre les régions qui la bordent et il est nécessaire de construire un processus de dialogue interculturel, inter-religieux, inter-linguistique et identitaire dans le respect de la richesse de la diversité qui doit être valorisée et appréhendée en termes de non hégémonie, en particulier dans le domaine de l'accès à l'information et à la communication .

- Modèle de développement et environnement

Le modèle néo-libéral n'affecte pas seulement les personnes, mais il a aussi un impact écologique négatif qui affecte gravement le milieu naturel, les écosystèmes et les richesses naturelles de la région, par le gaspillage effréné de ses ressources. Dans le contexte de la Méditerranée, il faut aborder les questions de la pollution, des ressources énergétiques, de l'eau et de la désertification, de la sécurité alimentaire qui posent le problème de la recherche d'alternatives au pétrole par des énergies renouvelables (à commencer par le soleil de la Méditerranée...) et plus largement du type de développement que nous voulons.

- Femmes et Méditerranée

A la croisée des traditions machistes et patriarcales, les femmes subissent en première ligne l'impact des politiques néo-libérales anti-sociales. La contribution des femmes à la construction du Forum Social Méditerranéen pourra être l'occasion de tisser des liens entre le Nord et le Sud de la Méditerranée.

Et nous proposons en tant que Mouvement de la paix :

Nous pensons que la sécurité des peuples d'Europe et du monde ne réside pas dans :

La résolution militaire des conflits
 La guerre préventive
 Le développement de nouveaux systèmes d'armes y compris nucléaires
 La militarisation de l'espace ;
 Les bases militaires et leur expansion

La paix et la sécurité viendront par :

Le respect du droit international;
 Un effort de tous pour renforcer et démocratiser l'Onu.
 Le désarmement y compris nucléaire
 La réduction des dépenses militaires et du commerce des armes
 La justice sociale et des relations économiques fondées sur la coopération et l'égalité entre tous les peuples
 Un effort authentique pour construire des sociétés qui cultivent la paix et combattent l'exclusion.

• Avec l'ONU et ses organisations régionales

La responsabilité internationale et le mandat de l'ONU est de protéger les populations civiles et de favoriser la paix. Cela doit se concrétiser par des actions de médiation locale dont l'Union européenne pourrait être porteuse, ainsi que par en relance de l'activité économique pour un développement durable avec l'aide des différents organismes de l'ONU. Plusieurs pistes de partenariats existent entre l'ONU et les ONG :

- la construction d'une culture de la paix comme prévention et résolution des conflits,
- les fondements éthiques pour une sécurité humaine,
- la construction d'un développement durable maîtrisé par les populations locales.

Dans le domaine de la sécurité en particulier, des coopérations sont à réfléchir en rapport aux mesures de désarmement sur la base du Programme de développement des Nations Unies (PNUD) et de l'organisation Small Arms Survey qui ont alerté sur l'accès généralisé aux armes légères et leur mauvaise utilisation au Kosovo notamment.

Par ailleurs, nombre d'acteur et d'actrices de la société civile des Balkans conduisent un véritable effort pour la réconciliation et la prévention des violences. Il faut leur apporter tout le soutien dont ils ont besoin. « Une nouvelle conscience est en train d'émerger. Fragile, émiétée, multiforme, elle traverse cependant toutes les sociétés et construit ses repères. » écrivait Arielle Denis, dans son livre « Mondialiser la paix ».

Ainsi, il existe une synergie possible entre les missions de consolidation de la paix avec les programmes d'action de l'ONU lors de la reconstruction des pays au sortir des conflits et les sociétés civiles. Dans les Balkans, par exemple, des associations non violentes travaillent sur la résolution des conflits domestiques comme des conflits entre les communautés. Cette action vise à la fois les causes profondes des conflits, à la fois les moyens non violents de les résoudre. Il est nécessaire que de telles expériences concrètes puissent obtenir un soutien sur le long terme. Actuellement, les bailleurs de fonds passent d'un conflit à l'autre et n'interviennent que dans l'urgence et le plus souvent à condition d'un enjeu d'investissements financiers. Les missions de consolidation de la paix quant à elles devraient avoir pour objectifs simultanés la reconstruction et le désarmement.

La place des sociétés civiles est aujourd'hui en débat. Certains voudraient les confiner dans un rôle de substitut en tant que réponse fonctionnelle à un désengagement voulu ou non des Etats. Ainsi, certains verraient d'un bon œil une fonction d'accompagnement des critères de la bonne gouvernance, telle que définie par la Banque mondiale. Ceci est particulièrement vrai au sein de la Commission sur la gouvernance globale. D'autres s'appuient sur les sociétés civiles pour garantir une certaine légitimité. L'ancien secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali considérait leur participation aux relations internationales comme une forme fondamentale de représentation populaire.

Mais la question qui se pose fondamentalement est la suivante : les sociétés civiles ont-elles un rôle d'émancipation critique ou sont-elles des régulateurs au sein d'un système hégémonique ?

Quoi qu'il en soit, la dynamique actuelle ne peut fonctionner qu'en s'appuyant sur une éthique des relations internationales afin de développer une gouvernance humaine fondée sur les besoins humains mais aussi en terme de droits comme de devoirs de chacun vis à vis d'autrui. Etre responsable d'une paix démocratique universelle là où nous sommes.

Cela n'aura de sens qu'en terme de réseaux des sociétés civiles plutôt qu'en terme d'une identité transnationale. L'idée d'une société civile transnationale qui produirait des droits cosmopolites serait un leurre qui diluerait les responsabilités des autres sphères des sociétés humaines.